

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION  02.05.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 10 mai à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE  02.05.2023	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. GUIARD, M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. BAVIERE, M. BESSIERE, M. BLIN, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI Mme TOUGNE CABES <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b><u>Absents excusés :</u></b> M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, Mme VAN DER BEKEN, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, Mme DE PUERTAS JOSEPH
EN EXERCICE 19	<b><u>Pouvoirs :</u></b> M. Dubray à M. Caron Mme Deltruc à M. Wisniewski M. Vautier à M. Guiard Mme Auffret à M. Deltruc Mme Sansone à Mme Charpentier Mme Pluzanski à M. Bavière
PRESENTS 10	<b><u>SECRETAIRE :</u></b> M. CARON a été élu secrétaire de séance
VOTANTS 16	
<b>Délibération N° 01/23</b>  <b><u>Objet :</u></b>  <b>Sollicitation d'une subvention pour la protection des bâtiments publics par vidéoprotection suite à un changement du devis</b>	<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revoir la délibération n° 09/22 du conseil municipal du 06 juillet 2022, relative à la demande de subvention pour la protection des bâtiments publics par vidéoprotection.</p> <p>En effet, suite à une modification apportée au devis initial, il y a lieu de redélibérer pour déposer une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD).</p> <p><u>Coût d'installation :</u> 41 700.00 € HT 50 040.00 € TTC</p> <p>Le plan de financement sera donc :</p> <p>Coût d'installation : 41 700.00 € HT Subvention Région 35% : 14 595.00 € Subvention Département 25% : 10 425.00 € <b>Subvention FIPD 20% : 8 340.00 €</b> Reste à la charge de la commune : 8 340.00 €</p> <p>Après débat, le conseil municipal, à l'<b>UNANIMITÉ</b> :</p> <p><b>RÉAPPROUVE</b>, cette première phase de travaux. <b>SOLLICITE</b>, les subventions auprès de la Région, du Département et du FIPD.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 11/05/2023</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>